

Je, Sylvie Beaulieu, présidente d'élection, donne aux électeurs de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans l'avis suivant :

Il y aura élection générale et les 7 postes suivants sont ouverts aux candidatures :

**Maire(resse),
Conseillers(ères) sièges # 1, # 2, # 3, # 4, # 5, # 6.**

Toute déclaration de candidature devra être produite au bureau de la présidente d'élection du

17 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021

aux jours et heures d'ouverture du bureau :

**du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 16 h 30**

le vendredi : 8 h 30 à 12 h

À noter :

**VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2021, LE BUREAU
SERA OUVERT DE 9 H À 16 H 30 EN CONTINU.**

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un des postes, un scrutin sera tenu le **7 novembre 2021**, de 10 h à 20 h, et un vote par anticipation aura lieu le **31 octobre 2021**, de 12 h à 20 h.

Je nomme madame Sylvie Lapointe, pour agir à titre de secrétaire d'élection.

Voici les coordonnées pour me rejoindre :

2478, chemin Royal, Sainte-Famille Ile d'Orléans
G0A 3P0
Tél. (418) 829-3572, Fax : (418) 829-2513
Courriel : info@munstefamille.org

*Sylvie Beaulieu
Présidente d'élection.*

LE CANDIDAT

L'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à un poste de membre du conseil, toute personne doit :

- ♦ **avoir le droit** d'être inscrite sur la liste électorale municipale, c'est-à-dire répondre aux conditions suivantes le 1^{er} septembre 2021 :

- ⇒ être une personne physique;
- ⇒ être de citoyenneté canadienne;
- ⇒ ne pas être en curatelle;
- ⇒ ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

- ♦ **résider de façon continue ou non** depuis au moins douze mois sur le territoire de la municipalité.

Et

- ♦ remplir l'une des deux conditions suivantes :

- ⇒ être domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- ⇒ être, depuis au moins douze mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité

Et

- ♦ à la date du scrutin, être majeur (18 ans).

L'ÉLECTEUR

POUR VOTER

Si vous désirez exercer votre droit de vote, vous devez être inscrit sur la liste électorale; vous avez la responsabilité de vérifier si votre nom y est inscrit, et bien inscrit.

C'est pourquoi, si votre nom ne paraît pas ou n'est pas bien inscrit sur la liste électorale municipale, vous devrez, au cours de la période de révision, prendre les dispositions pour le faire ajouter ou corriger, à la condition bien sûr, d'avoir la qualité d'électeur.

ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

Pour voter, vous devez avoir la qualité d'électeur, soit être âgé de 18 ans ou plus le jour du scrutin (7 novembre 2021) et remplir les conditions suivantes au 1^{er} sept. 2021 ;

- ⇒ être une personne physique;
- ⇒ être de citoyenneté canadienne;
- ⇒ être domicilié dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins six mois;
- ⇒ ne pas être sous curatelle;
- ⇒ être inscrit sur la liste électorale.

Peut s'ajouter à la liste électorale le nom des électeurs non domiciliés dans la municipalité qui, depuis le 1^{er} septembre 2021, sont propriétaires d'un immeuble ou occupants d'un lieu d'affaires depuis au moins douze mois. Ces personnes doivent transmettre un écrit signé à la présidente d'élection demandant d'ajouter leur nom sur la liste électorale.

Les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un lieu d'affaires doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

Une personne morale, par exemple une compagnie ou un syndicat, ne peut être inscrite sur la liste électorale.

IDENTITÉ DE L'ÉLECTEUR LORS DU SCRUTIN

Pour voter lors des élections, vous devez vous identifier à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants :

- votre carte d'assurance-maladie,
- votre permis de conduire,
- votre passeport canadien,
- votre certificat de statut d'Indien,
- votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Si vous n'avez pas en votre possession l'un de ces documents, vous devrez déclarer sous serment que vous êtes bien l'électeur inscrit sur la liste électorale.

DE PLUS, vous devez :

soit être accompagné d'une personne qui pourra s'identifier en présentant l'un des documents mentionnés ci-dessus et attester, sous serment, votre identité;

soit présenter au moins deux documents mentionnant votre nom et prouvant ensemble votre adresse et votre date de naissance;

soit présenter deux documents mentionnant votre nom et dont l'un comporte votre photo.

RÉVISION LISTE ÉLECTORALE si élection seulement

La liste électorale complète sera déposée le 8 octobre 2021. Un avis d'inscription parviendra à chaque personne inscrite sur la liste électorale.

Vous constatez que votre nom n'est pas inscrit, qu'il comporte une erreur, qu'il apparaît sous une adresse erronée ou encore qu'un voisin y est inscrit sans y avoir droit, voilà autant de situations qui pourront donner lieu à une demande d'inscription, de correction ou de radiation devant une commission de révision de la liste électorale.

Quoi faire?

Vous n'avez qu'à vous présenter devant la commission de révision: au **2478, chemin Royal**, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans .

Horaire de la commission de révision:

lundi 25 octobre 2021 19 h à 22 h
mardi 26 octobre 2021 14 h 30 à 17 h 30

Si vous êtes une personne domiciliée dans la municipalité, pour vous inscrire sur la liste électorale, on vous demandera de présenter deux documents: l'un devra comporter votre nom et votre date de naissance (exemple: carte d'assurance-maladie, certificat de naissance, passeport, certificat de citoyenneté, etc.) et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile (exemple: permis de conduire, bail, compte électricité, téléphone, etc.). De plus, vous devrez fournir l'adresse de votre domicile précédent.

DATES IMPORTANTES

17 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021

Période pour produire une déclaration de candidature;

1^{er} octobre 2021

Proclamation des candidats élus par acclamation et dépôt de la liste électorale;

16 octobre et 28 octobre 2021 (si élection)

Ouverture du bureau de la commission de révision

29 octobre 2021

Entrée en vigueur de la liste électorale

31 octobre 2021

Vote par anticipation, de 12 h à 20 h

7 novembre 2021

Scrutin général, de 10 h à 20 h

Où voter?

Gymnase Sainte-Famille
2476, chemin Royal



MUNICIPALITÉ SAINTE-FAMILLE ÎLE D'ORLÉANS



ÉLECTION GÉNÉRALE

**DIMANCHE
7 NOVEMBRE 2021**